

Accusé de réception en Préfecture : 094. 2940 48 - 7017 0706-

2427-2017-DE

Date de télétransmission : 090000

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2427/2017

Date d'affichage: 16/02/2017

Objet: Contrat d'assurance des risques statutaires 2018-2021

Conseillers en exercice: 27

Présents: 20

Pouvoirs: 5

Absents: 2

Votants: 25

L'an deux mil dix-sept, le 2 février à 19 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents: Sylvie GERINTE, Maire.

Jean Michel CARIGI, Marie Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean Luc DESPREZ, Dominique GOYER, Claude Olivier BONNEFOY, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Alexandre RICHE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUB, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie France PELLETEY donne pouvoir à Alain BOUKRIS.

Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean Michel CARIGI.

Alphonse BOYE donne pouvoir à Florence TORRECILLA.

Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER.

Valérie PREVOTAT donne pouvoir à Marianne MAHJOUB.

Absents: Hakima OULD SLIMANE.

Stanislas GAUDON.

Mme Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article 26 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres Interdépartementaux de Gestion pour le compte de collectivités locales et établissements territoriaux ;

 \mathbf{Vu} le cadre d'un appel d'offres lancé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame le Maire à associer la commune de Marolles en Brie à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance pour les risques statutaires à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2018 à 2021.



Accusé de réception en Préfecture : 094-219400488-2013-206
Date de télétransmission : 09107113

Z423-2013-DE

Date de télétransmission : OGOCIA?

Date de réception Préfecture : OGOCIA?

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter, pour les agents affiliés à la CNRACL, l'étude des garanties suivantes :

- Décès

- Maternité / Paternité / Adoption

- Accidents de service

- Maladies professionnelles

- Congé de longue maladie

- Congé de longue durée

Mi-temps thérapeutique.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 6 février 2017

Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer

2427-2017

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2017-02-09T14-05-33.00 (MI204670469)

Identifiant unique de l'acte :

094-219400488-20170206-2427-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STA/

Date de décision :

06/02/2017

11/2/0 2/10-202

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte:

2427-2017.PDF

Classer

Annuler

_ . .

Préparé Transmis Accusé de réception Date 09/02/17 à 14:05

Date 09/02/17 à 14:05

Date 09/02/17 à 14:11

Par MARQUES Christine

Par MARQUES Christine